

## Copie payé

Par **Sylvain329**, le **05/06/2007** à **16:55**

Salut, c'est pour savoir si quelqu'un a déjà mis ses copies sur internet afin de les vendre. Y'a t'il du vol de copies, de la plagia, est on payé? Enfin tout le "b a ba"

Par **mathou**, le **05/06/2007** à **18:22**

Bonjour,

Le sujet a été évoqué : <http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... 4951#34951>

Du plagiat, il y en a certainement pour ceux qui recopient ce qu'ils trouvent pour leurs devoirs. Mais je ne comprends pas vraiment ta question quand tu parles de vol, si une copie est mise à disposition c'est pour être diffusée...

Quant aux conditions, ça dépend des sites : les copies proposées sont en général étudiées par des étudiants de master ou des praticiens ( notamment oboulo.com cite les CV de ceux qui ont validé ), donc ce sont des copies ayant eu de bonnes notes ( certains sites permettent l'achat de copies ayant eu des notes équivalentes à celles qu'on propose ). On ne peut pas proposer la même copie à plusieurs sites pendant cinq ou dix ans, c'est dans le contrat qui te lie avec la société.